N° 694 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 15 septembre 2026 par laquelle l'entreprise CONCEPT PEINTURE – 160 rue Robert Schuman – 29490 GUIPAVAS demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du 56 rue Alsace Lorraine en CROZON, afin d'effectuer des travaux de ravalement, du 17 au 30 septembre 2026,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Du 17 au 30 septembre 2026**
L'entreprise CONCEPT PEINTURE sera autorisée à installer un échafaudage au droit du 56 rue Alsace Lorraine en CROZON, afin de permettre les travaux de ravalement.

ARTICLE 2 **Du 17 au 30 septembre 2026**
Afin de sécuriser le chantier, la circulation des véhicules sera réglementée par :

- Stationnement interdit au droit du chantier
- Panneaux « Piétons, prenez le trottoir d'en face »
- Panneaux Travaux

ARTICLE 3 La pré-signalisation et la signalisation du chantier seront mises en place sous la responsabilité de l'entreprise CONCEPT PEINTURE – 160 rue Robert Schuman – 29490 GUIPAVAS.

ARTICLE 4 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON,
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'ile
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 15 septembre 2026
P/ La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX